

# Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat Social Control or Social Change in an Era of Partnership

Pierre HAMEL

Volume 25, numéro 1, printemps 1993

La gestion du social : ambiguïtés et paradoxes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001332ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001332ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

HAMEL, P. (1993). Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat. *Sociologie et sociétés*, 25(1), 173–188. <https://doi.org/10.7202/001332ar>

Résumé de l'article

L'article aborde la question du modèle de gestion du social tel que remis en cause par la crise de l'État-providence. À la lumière de l'expérience montréalaise et en étudiant plus particulièrement les organismes communautaires qui offrent des services aux jeunes, l'auteur examine comment le milieu communautaire, qui semble avoir acquis un nouveau pragmatisme, s'engage sur la voie du partenariat. Faisant appel à la sociologie des mouvements sociaux et à une problématique institutionnelle, il esquisse une perspective qui met en lumière les principales contradictions que doivent affronter de part et d'autre les acteurs communautaires et la classe politique.

## Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat<sup>1</sup>

PIERRE HAMEL

---

Dans le contexte des grandes agglomérations urbaines, depuis le début des années 1980, la problématique des services publics a refait surface (Aubertel et Gillio, 1989). C'est que la tertiarisation de l'économie, d'une part, et la redéfinition des modèles de gestion du social, d'autre part, ont remis en cause la vision traditionnelle du rôle assumé par ces services. Comme nous le rappelle Pierre Chambat (1988), la crise que nous traversons, et qui a ouvert la porte aux thèses néolibérales, nous oblige à revoir les fondements de l'idée même de service public. Alors qu'à la fin du siècle dernier les services publics correspondaient à une troisième voie entre le socialisme et le libéralisme — permettant en quelque sorte de mettre en œuvre le compromis social-démocrate (Bergounioux et Manin, 1979) —, ils deviennent, par la suite un moyen privilégié de modernisation et de démocratisation de la société « en contribuant à l'universalisation de l'exercice des droits, politiques puis économiques et sociaux, reconnus aux citoyens » (Chambat, 1988, p. 10).

Or, si la modernisation a pu s'effectuer pendant un temps grâce à une logique d'interventionnisme, depuis quelques années cette approche est remise en cause parce qu'elle engendre des coûts que les États occidentaux ont de plus en plus de difficulté à assumer. Il en a résulté un changement dans les représentations sociales. Désormais, plusieurs prétendent que ce sont les entreprises et le marché qui sont seuls capables de remplacer l'État et d'offrir des services adaptés à la fragmentation des clientèles.

Dans les faits, la réalité n'est pas aussi maléable que le souhaiterait l'idéologie néolibérale. S'il est vrai que l'État-providence a traversé une crise qui n'est pas complètement résorbée, il faut comprendre que le mode de gestion ou de régulation qu'il préconisait n'a jamais occupé la totalité de l'espace social. Aux côtés de l'État, les ménages — et, par extension, les associations volontaires ou les organismes communautaires — ainsi que le marché ont toujours assumé des responsabilités diverses compte tenu des époques et

---

1. Remerciements : Cet article s'inscrit dans le cadre d'une recherche sur les services urbains qui a bénéficié de l'appui financier du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) et du Fonds Cafir de l'Université de Montréal. Je tiens aussi à remercier les responsables des organismes communautaires qui m'ont accordé des entrevues de même que les évaluateurs de la revue pour leurs commentaires judicieux sur une première version du texte.

des conjonctures (Evers, 1990, p.19). C'est dire que la réponse aux problèmes ou aux demandes sociales résulte de compromis entre les entreprises, les ménages et l'État qui se négocient autant sur le terrain social que sur la scène politique, mais qui dépendent aussi de la capacité des diverses catégories d'acteurs à faire valoir des solutions que les autres seront en mesure de trouver acceptables. Dans cette perspective, l'antinomie entre la solidarité privée et l'action publique qui caractérisait l'État-providence des années 70 (Jobert, 1989) a fait place à des arrangements ou à diverses « modalités d'intervention » qui misent davantage sur le partenariat, la décentralisation et un rôle accru des usagers dans l'octroi des services.

Par rapport à ces éléments, les organismes communautaires ont choisi de prendre part au débat en optant pour l'expérimentation sociale et en faisant le pari du pragmatisme et de la démocratie. C'est pourquoi, à certaines conditions, ils sont d'accord pour revoir les priorités et les modèles d'intervention étatique de gestion du social, tels qu'ils ont été mis en place sous l'égide de l'État-providence.

De ce point de vue, nous assistons à des transformations majeures au sein de l'État qui ont des répercussions directes sur les réseaux d'acteurs intégrés aux politiques sociales et sur les groupes qui participent de près ou de loin à la gestion étatique du social, tels les organismes communautaires. Quelle est la nature de ces répercussions? Que signifient-elles en termes politiques pour l'autonomie et l'indépendance des acteurs communautaires? Comment faut-il les interpréter du point de vue de ces acteurs? Doit-on parler d'un renforcement du contrôle social — par le biais d'une étatisation souple mais étendue de la vie quotidienne qui passe par une « appropriation étatique du tissu social » (Maheu, 1983) — ou assistons-nous, au contraire, à des changements qui favorisent une plus grande autonomie des organismes communautaires engagés dans une lutte en vue de la démocratisation de l'État?

Ces questions ne sont pas nouvelles. Elles ont été soulevées, entre autres, par Steven Katz et Margit Mayer (1983) à partir de l'exemple de l'auto-assistance dans le domaine du logement à New York et à Berlin-Ouest. Dans son étude du secteur bénévole à Los Angeles, Jennifer R. Wolch (1989) aborde de front les risques inhérents à l'utilisation accrue par l'État des organismes communautaires pour la mise en œuvre des politiques de bien-être social, eu égard à l'autonomie de ces groupes. En même temps, toutefois, elle s'empresse de souligner que les organismes communautaires jouent un rôle important dans la lutte pour le changement et pour une autonomie locale face à l'État. Enfin, dans son analyse des enjeux politiques du bien-être en Grande-Bretagne, Adalbert Evers (1990) décortique la complexité des relations entre l'État, le marché et les ménages et mentionne que ce sont nos représentations du bien-être et de ses dimensions politiques qui se sont modifiées (Evers, 1990, p.27). S'il faut reconnaître un rôle important aux acteurs collectifs dans la production du bien-être, il faut aussi admettre la complexité des interactions sociales qui composent ce processus. À cet égard, les responsabilités que doivent assumer aussi bien les individus que les organismes communautaires dépendent des choix et des compromis qui s'énoncent à l'intérieur de la société civile.

Dans ces études, les chercheurs demeurent ambivalents en ce qui concerne la signification ou les conséquences du rôle accru des organismes communautaires dans la gestion du social relativement à la démocratisation de l'État. Ils hésitent à trancher entre une interprétation progressiste (où l'action communautaire permet d'accroître l'influence populaire sur l'État) et une interprétation conservatrice (où l'action communautaire contribue à renforcer l'emprise étatique sur le social). Tout dépend en fait des conditions locales, des choix politiques qu'énoncent les acteurs, de l'articulation des rapports de pouvoir à l'intérieur et à l'extérieur de l'État.

Au Québec et à Montréal, on retrouve des tendances similaires à celles observées dans ces recherches. Ici aussi les organismes communautaires jouent un rôle accru dans la mise en œuvre des politiques de bien-être social ou participent davantage à la production de services destinés à répondre aux besoins de groupes sociaux aux prises avec des problèmes de plus en plus spécifiques. Ici aussi, par contre, les organismes communau-

taires demeurent vulnérables devant les stratégies étatiques d'intégration institutionnelle qui menacent leur autonomie, bien que la relation entre l'État et le communautaire ne prenne plus la forme d'une opposition rigide, mais emprunte plutôt celle des négociations, des compromis et des ajustements mutuels.

Face à ce phénomène, plusieurs interrogations surgissent. Comment interpréter cette propension à l'intérieur du mouvement communautaire, par delà les résistances et les critiques, à participer à un partenariat privé-public pour la gestion du social ? Est-ce qu'en dépit de leur diversité et de leur fragmentation, les organismes communautaires représentent encore une force sociale capable de revendiquer de nouvelles modalités de partage des ressources publiques ? Enfin, jusqu'à quel point peut-on interpréter les diverses formes d'action et de revendication mises de l'avant par les organismes communautaires en faisant appel aux catégories d'analyse et aux hypothèses élaborées par la sociologie des mouvements sociaux ?

Pour nous aider à répondre à ces questions, nous évoquerons d'abord la configuration actuelle du milieu communautaire montréalais à partir de l'exemple des organismes qui offrent des services aux jeunes. Après avoir présenté quelques caractéristiques de ces groupes, nous considérerons le contexte théorique qui permet de mieux situer les problèmes sociopolitiques soulevés par l'action collective des organismes communautaires. À cet égard, nous rappellerons les débats récents à l'intérieur de la théorie des mouvements sociaux. Enfin, nous aborderons l'action communautaire en nous situant sur le terrain politique. C'est en bonne partie sur ce terrain, il nous semble, que les acteurs communautaires interagissent avec l'État et avec ses institutions. De plus, c'est également en intervenant sur la scène politique que les acteurs communautaires proposent d'autres représentations du social que celles préconisées par la classe politique.

Nous formulons l'hypothèse que leur action collective, dans sa forme actuelle, se situe dans le prolongement de celle mise de l'avant par les mouvements sociaux des années 60 et 70. Toutefois, à elle seule, cette continuité ne permet pas d'éclairer les choix politiques auxquels se trouvent confrontés les acteurs communautaires aujourd'hui. Il faut donc considérer, d'une part, les modes d'intégration institutionnelle des revendications formulées par les organismes communautaires et, d'autre part, les formes de contestation plus radicales, telles que formulées par les mouvements sociaux et qui sont autant de symptômes de problèmes d'insertion sociale des groupes démunis. Quant à l'intégration institutionnelle, nous émettons l'hypothèse de ses limites ; ce qui conduit à considérer l'émergence de nouvelles revendications sociales, lesquelles, à leur tour, suggèrent d'approfondir les enjeux de la démocratisation de la scène politique locale.

#### TENSIONS À L'INTÉRIEUR DU MILIEU COMMUNAUTAIRE MONTRÉALAIS : L'EXEMPLE DES SERVICES OFFERTS AUX JEUNES

Avec la fragmentation du social, caractéristique par excellence des sociétés post-modernes, les groupes d'intérêts se diversifient tout en s'engageant dans des démarches formelles pour réclamer une reconnaissance de leur identité et faire valoir le pluralisme sur la scène politique. Ce sont souvent ces éléments qui sont pris en compte dans les interventions des organismes communautaires. Ces derniers expriment par ce biais non seulement une capacité de s'adapter aux changements contextuels provoqués par les institutions publiques, mais aussi une aptitude à refléter les transformations sociales de leur milieu.

Au départ, notre objectif était de mieux connaître ces organismes, en fournissant un portrait de leurs activités, de leurs moyens d'action, de leurs ressources. De plus, nous cherchions à connaître leur représentation des problèmes sociaux auxquels ils font face de même que leur lecture des enjeux liés aux transformations en cours du modèle étatique de gestion du social. Cela, en autant que l'on accepte que la référence à ce modèle étatique ne véhicule pas l'image de quelque chose d'achevé mais plutôt d'un processus en cours.

À cette fin nous avons mené une enquête auprès d'une douzaine d'organismes communautaires<sup>2</sup> qui offrent des services aux jeunes sur le territoire montréalais. On peut classer ces groupes dans les six catégories suivantes: 1) hébergement et réinsertion sociale; 2) santé mentale et réinsertion sociale; 3) aide aux immigrants; 4) formation de la main-d'œuvre, création d'emplois et entrepreneurship; 5) services socioculturels; 6) centres communautaires de type multi-services.

Au Québec, comme dans le reste du Canada et aux États-Unis, le milieu communautaire connaît un dynamisme sans précédent: « Dans les années 40, à peine une centaine d'associations se formaient au Québec à chaque année; aujourd'hui plus de 5 000 associations nouvelles sont créées annuellement » (Levasseur, 1987, p.267). Plusieurs autres indicateurs témoignent de cette vitalité, de la hausse du nombre d'organismes qui demandent à être reconnus à titre d'organismes de charité à l'accroissement du nombre de bénévoles (Tremblay, 1987). En outre, si, pour la période de 1977-1978, une trentaine d'organismes avaient obtenu un financement de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour la période de 1986-1987, ce nombre est passé à 250 alors que plus de 1000 organismes avaient soumis des demandes (Rochon, 1988, p.300).

Le dynamisme du milieu communautaire au Québec, et plus particulièrement dans le contexte montréalais, s'explique par une série de facteurs socio-économiques et sociopolitiques, tant internes qu'externes, qui sont venus modifier les conditions de vie et les mécanismes de régulation instaurés par l'État. Le bouleversement des structures de production et des rapports de classes liés à la crise du fordisme ont eu des impacts importants sur le marché du travail et sur les revenus des ménages et ont forcé les acteurs des communautés locales à innover, tant sur le plan social que sur le plan économique, en faisant appel, entre autres, aux organismes communautaires pour effectuer un certain rattrapage ou pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers urbains. Rappelons, par ailleurs, que dans les années 60 et 70, les revendications mises de l'avant par le milieu communautaire ont contribué directement à la construction de l'État-providence (Hamel, 1991). De plus, au cours de cette période, les organismes communautaires ont produit un savoir-faire qui se reflète en bonne partie dans la créativité dont font preuve aujourd'hui les acteurs communautaires. Ces facteurs ne nient pas le rôle que peuvent jouer d'autres éléments plus subjectifs comme la détermination et l'entrepreneurship des responsables des organismes communautaires. Cela n'empêche pas non plus de tenir compte du fait que tous ces organismes se développent et s'inscrivent dans des conjonctures particulières en fonction des secteurs d'activités où ils interviennent.

---

2. L'enquête a été menée au cours des mois de mars et d'avril 1992. Elle a consisté en des entrevues semi-directives auprès des responsables — directeurs ou directrices, coordonnateurs ou coordonnatrices — des organismes communautaires choisis. Les entrevues se sont déroulées pendant une durée moyenne de deux heures, ont été enregistrées et partiellement retranscrites aux fins de la présente analyse. La sélection des organismes s'est effectuée sur la base de l'inventaire des organismes communautaires qui offrent des services aux jeunes et aux femmes sur le territoire montréalais — à l'exclusion de l'Arrondissement Centre —, inventaire réalisé entre juin 1990 et avril 1991 (Voir CLOUTIER et HAMEL, 1991). Celui-ci avait permis d'identifier 97 organismes offrant des services directs à une clientèle composée en majorité de jeunes, alors que nous en avons repéré 178 qui offrent des services à une clientèle composée en majorité de femmes. La sélection s'est faite en vue de rendre compte de la diversité des organismes communautaires, que ce soit sur le plan des services offerts ou de la provenance géographique. Nous avons retenu les groupes qui entretenaient des liens multiples avec d'autres organismes communautaires et qui procédaient à l'évaluation de leurs activités. À noter que les organismes retenus pour fin d'enquête ne peuvent être considérés comme parfaitement représentatifs de l'ensemble des organismes communautaires qui offrent des services aux jeunes, compte tenu de la diversité de leurs caractéristiques tant sur le plan organisationnel que social. Néanmoins, leur diversité et les liens qu'ils entretiennent avec les autres organismes communautaires nous ont permis de saisir assez bien les préoccupations de la majorité des organismes communautaires qui interviennent auprès des jeunes sur le territoire montréalais.

Les organismes que nous avons rejoints au cours de notre enquête<sup>3</sup>, en dépit de leur histoire respective et des caractéristiques propres à leur secteur d'activités et à leur quartier d'appartenance, ont tous pour objectif de rejoindre les jeunes, d'apporter des réponses adaptées aux problèmes qu'ils vivent et face auxquels ils se sentent souvent démunis. Certains existent depuis longtemps et comptent sur la tradition. Le Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens a été créé au cours des années 40 sous forme d'un club qui s'adressait aux adolescents. D'autres sont beaucoup plus récents, comme le Centre d'initiation à l'entrepreneuriat-jeunesse, mis sur pied au début des années 90 dans le but de favoriser l'intégration des jeunes au travail selon le principe du travail autonome. Il reste qu'ils dépendent tous pour leur survie, à une exception près, de subventions gouvernementales directes — subventions de fonctionnement en provenance du Service de soutien aux organismes communautaires du ministère de la Santé et des Services sociaux — ou indirectes, notamment par des programmes de création d'emplois.

Dans l'ensemble, les services offerts par les organismes communautaires qui s'adressent aux jeunes sont variés et visent à répondre à des besoins auxquels ne peuvent ou ne veulent répondre les institutions publiques : problèmes d'hébergement, d'aide psychologique, de santé, de formation, de réinsertion sociale avec tout ce que cela suppose d'assistance, d'ouverture à l'égard d'individus confrontés à des difficultés et à des urgences pour lesquelles il n'y a jamais de réponse simple. Nous nous situons ici sur le terrain de l'entraide et des microsolidarités, dont il est presque impossible de rendre compte d'une manière comptable.

En dépit du nombre de services offerts et des clientèles desservies, ces organismes fonctionnent avec des budgets très limités qui varient entre 90 000\$ et 510 000\$. Ils survivent en multipliant les sources de revenus, en faisant appel aux programmes de création d'emplois, en payant peu leurs employés et en comptant sur le bénévolat. Il reste que, dans l'ensemble, leurs conditions de survie demeurent très précaires. Les conditions de travail des employés sont en partie le reflet de cette situation.

Les employés ne sont syndiqués que dans un seul de ces organismes communautaires. Par contre, plusieurs bénéficient d'un contrat de travail. Il reste que, dans l'ensemble, les écarts de salaires entre les employés permanents sont très faibles. C'est un avantage en ce qui a trait à la vie interne des organismes, car le fait favorise la solidarité et la cogestion. La situation n'en comporte pas moins des inconvénients; les chances d'avancement des employés sont presque nulles et le taux de roulement du personnel est élevé.

Malgré tout, on assiste à un processus de professionnalisation du milieu communautaire, qui n'est pas récent si l'on se rappelle, dans les années 60, la présence des premiers animateurs sociaux au sein des comités de citoyens, mais qui s'étend maintenant à la très grande majorité des organismes. À une exception près, dans tous les organismes que nous avons rencontrés, les employés avaient reçu une scolarité équivalente, sinon supérieure, à celle observée à l'intérieur du réseau des affaires sociales ou auprès des gestionnaires des programmes gouvernementaux de la main-d'œuvre. Plus de la moitié des employés détiennent un diplôme de premier cycle universitaire — que ce soit en travail social, en relations industrielles, en psychologie ou dans d'autres domaines des sciences sociales appliquées —, quelques-uns possèdent une maîtrise et certains poursuivent des études de doctorat à temps partiel. Ceux qui acceptent de travailler pour des organismes communautaires sont prêts à accepter un salaire moindre s'ils ont le sentiment d'exercer un meilleur contrôle sur leurs conditions de travail.

3. Les organismes rejoints sont les suivants : 1) Hébergement et réinsertion sociale : La Maison Tangente et La Maison d'hébergement S.O.S.F.A. ; 2) Santé mentale et réinsertion sociale : La Maison St-Jacques ; 3) Aide aux immigrants : La Maisonnée et la Communauté Khmère du Canada ; 4) Formation de la main-d'œuvre, création d'emplois et entrepreneurship : le Rond-Point 16-18 Inc. et le Centre d'initiation à l'entrepreneuriat-jeunesse ; 5) Services socioculturels : La Galerie et le Café Sans Murs ; 6) Centres communautaires de type multi-services : le Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens, Head and Hands Inc. et le Centre Communautaire Le Relais du Bout Inc.

À cette professionnalisation du milieu communautaire s'ajoute un phénomène concomitant qui a trait au mode d'insertion institutionnelle des composantes du milieu communautaire. Les relations que les organismes communautaires entretiennent avec les institutions publiques et avec l'État sont le résultat d'une certaine forme d'institutionnalisation de leurs activités, de leurs mandats, voire de leur statut. En dépit de leur précarité financière — la situation a peu évolué par rapport aux années précédentes, s'il faut en croire Jacques Tremblay (1987) —, les organismes communautaires bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle accrue de la part des instances publiques. Celle-ci s'exprime de plusieurs façons. La classe politique a été forcée de reconnaître la contribution de ces organismes au développement de la communauté. Les organismes communautaires sont davantage consultés lors de la réforme des programmes gouvernementaux, tant par les gestionnaires publics locaux que provinciaux. Enfin, depuis quelques années, ces acteurs jouent un rôle plus direct — et qui devrait s'accroître avec la nouvelle politique de la santé et du bien-être (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992) — dans la gestion et la mise en œuvre des programmes sociaux.

Un changement d'attitude est également survenu du côté des organismes communautaires. Ces derniers privilégient de plus en plus une approche pragmatique, tout en améliorant leur pouvoir de négociation avec les instances politiques. C'est dans cet esprit que tous participent à des coalitions et à des tables de concertation locales, régionales ou nationales pour faire valoir leurs revendications et défendre leurs intérêts auprès des ministères concernés.

Pour l'instant et d'une manière très concrète, le partenariat prend surtout la forme d'ententes circonstanciées, d'échanges d'informations et de références et, à l'occasion, d'échanges de services avec une foule d'organismes publics et privés — CLSC, YMCA, ministères, services municipaux, CECM, etc. Il s'agit là d'un partenariat au sens large, peu compromettant en ce qu'il n'exige pas de revoir les modes de fonctionnement de part et d'autre et qu'il n'entraîne pas un partage des risques et des bénéfices. Il n'en reste pas moins que ces échanges participent à un esprit commun de complémentarité et de finalité qui caractérise d'emblée le partenariat, du moins dans ses aspects positifs.

#### LA THÉORIE DES MOUVEMENTS SOCIAUX ET L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Au cours des années 60, l'émergence des mouvements étudiants et des mouvements de défense des droits civiques a relancé l'intérêt pour l'étude des mouvements sociaux. Les chercheurs, influencés par les contextes politiques nationaux (Mayer, 1990) aussi bien que culturels (Eyerman et Jamison, 1991) à l'intérieur desquels s'inscrivaient ces mouvements, ont opté pour des orientations théoriques et méthodologiques diverses. On a noté une divergence paradigmatique entre les recherches qui se sont principalement développées aux États-Unis sur le thème de la mobilisation des ressources et celles qui, surtout en Europe, se sont interrogées sur le sens de l'action collective à partir du thème de l'identité (Cohen, 1985; Klandermans, Kriesi et Tarrow, 1988; Mayer, 1990; Maheu, 1991).

Aussi stimulantes qu'elles aient pu être, ces oppositions n'ont pas permis de surmonter certaines limites théoriques inhérentes aux deux paradigmes. Tandis que les approches portant sur l'identité et qui font appel simultanément à des macrothéories du changement social ont tendance à laisser de côté les problèmes de mobilisation et d'organisation et à surévaluer l'importance des facteurs idéologiques, à l'inverse, les approches qui s'attachent à la mobilisation des ressources réduisent l'action à ses aspects instrumentaux et ne permettent pas d'expliquer les fondements de l'action collective (Scott, 1990).

Par ailleurs, les insatisfactions engendrées après coup par les études menées sur divers types de mouvements ont maintes fois été soulignées par les chercheurs eux-mêmes. Notons que ces critiques, voire ces autocritiques, ont principalement été formulées par rapport aux recherches menées à l'intérieur du courant européen, en particulier à partir de l'approche structuro-marxiste en vogue dans les années 70. Dominique Mehl (1980) mentionne que les chercheurs avaient alors tendance à idéaliser les mouvements en

y projetant leurs propres attentes. Pour François Dubet (1987), qui a étudié les nouveaux mouvements sociaux français, ces recherches lui apparaissent dorénavant «à la fois trop et pas assez ambitieuse(s)», en ce qu'elles n'ont pas réussi à saisir correctement la portée sociale et politique de ces mouvements qui faisaient appel à «des processus de transformation des conduites [...] plus longs et plus ambivalents que nous pouvions le penser» (Dubet, 1987, p. 426).

Plus récemment, Barbara Epstein (1991) déplore le fait que les théoriciens des nouveaux mouvements sociaux ont produit peu d'études concrètes qui auraient permis d'éclairer les débats théoriques qu'ils élaboraient parallèlement sur les mouvements sociaux. Cela s'explique par le fait que les chercheurs entretenaient peu de liens organiques avec ces mouvements et qu'ils choisissaient de s'en tenir à une perspective académique. De fait, eu égard à l'incapacité des chercheurs à suggérer un guide pour l'action, il faut parler de manière générale du caractère «inadéquat» de la théorie des mouvements sociaux, laquelle n'est pas sans liens avec «la crise de la théorie du changement social» (Epstein, 1991, p. 227).

À la suite de ces remarques, il faut toutefois éviter de penser qu'il n'y a rien à retenir des débats qui ont alimenté la sociologie des mouvements sociaux depuis le début des années 60. Nous ne pourrions plus revenir maintenant à la vision homogène de l'action collective que véhiculait l'analyse structuro-marxiste du début des années 70. Dans cette perspective, les chercheurs prenaient souvent pour acquis que les conflits auxquels se trouvaient mêlés les acteurs sociaux avaient un potentiel subversif et que le sens de leur action nous était donné par la position sociale qu'ils occupaient. Ces interprétations laissaient peu de place à la diversité, aux affrontements et aux contradictions à l'intérieur des mouvements, tout comme elles gommaient les incertitudes et les compromis qui caractérisent l'action collective.

Pour sa part, en dépit de ses limites, la théorie des nouveaux mouvements sociaux a permis de dévoiler le caractère éclaté des mouvements et de leurs principales composantes. Elle oblige à revoir les analyses qui réduisaient la position des acteurs à leurs intérêts de classes en évacuant l'intentionnalité et l'identité de ces derniers au profit des déterminismes structurels. Elle nous invite, enfin, à donner plus d'importance à l'action et aux individus qui la construisent à l'intérieur des mouvements (Melucci, 1989).

Toutefois, cette lecture plurielle de l'action collective, suggérée par la théorie des nouveaux mouvements sociaux, rejoint les analyses de la postmodernité et soulève plus d'interrogations qu'elle n'en résout. C'est du moins ce qui ressort à la lecture des analyses récentes des aspects culturels (Epstein, 1991), idéologiques (Scott, 1990) et cognitifs (Eyerman et Jamison, 1991) des nouveaux mouvements sociaux.

La théorie des nouveaux mouvements sociaux a été élaborée à partir d'une vision normative de la société afin de rendre compte de la crise de la société industrielle, de ses manifestations et de ses résistances et, d'autre part, des conflits engendrés par les forces de changement qui proposent un autre modèle de régulation. Comme l'a écrit Alain Touraine, les nouveaux mouvements sociaux s'attaquent aux valeurs de la société programmée en expérimentant dans le champ culturel diverses formes de rupture à l'égard de l'intervention étatique (Touraine, 1978).

Dans leurs démarches d'affirmation, les nouveaux mouvements sociaux rassemblent de nouveaux acteurs, dans des lieux différents et autour d'enjeux sociaux et culturels qui débordent les conflits de classes de la société industrielle. Ils réclament des espaces de liberté et affirment leur identité et leur autonomie à l'encontre du «pouvoir envahissant des appareils de gestion, de production et de diffusion de biens non seulement matériels mais aussi symboliques» (Touraine, 1984, p. 15). En ce sens les nouveaux mouvements sociaux aspirent moins à prendre le pouvoir qu'à exprimer une autre vision du politique et des rapports de pouvoir que ceux imposés par l'État et la classe dominante. De ce fait, en comparaison avec le mouvement ouvrier de la société industrielle, ils se situent plus volontiers sur le terrain de la vie quotidienne et de la culture (Melucci, 1989).



Vue sous cet angle, la théorie des nouveaux mouvements sociaux comporte des aspects positifs indéniables. Elle permet de bien saisir la « nature diffuse et fragmentaire de ces mouvements » (Epstein, 1991, p. 228) à l'époque actuelle. Elle permet également de mieux comprendre pourquoi les acteurs sociaux n'acceptent plus de s'engager dans des causes à l'intérieur desquelles ils ne se reconnaissent pas directement et pourquoi ils sont de plus en plus réticents à réfléchir en termes stratégiques à l'échelle d'un projet de société (Epstein, 1991, p. 241).

Par ailleurs, la réflexion sur les nouveaux mouvements sociaux a engendré plusieurs courants théoriques ou à tout le moins plusieurs interprétations du rôle ou de la portée subversive de ces mouvements. Certains, comme Claus Offe (1985), y voient l'expression d'une démocratie radicale qui s'adresse aux instances de la société civile et leur propose une forme de politisation qui part des enjeux sociaux en tenant compte des diverses catégories d'acteurs concernés par ceux-ci. Ces mouvements parviennent à introduire à l'intérieur de la société civile un processus de politisation de la vie quotidienne en marge des canaux traditionnels de contrôle et de régulation (Offe, 1985).

Pour d'autres, comme Jürgen Habermas, les nouveaux mouvements sociaux représentent des éléments dynamiques sur le plan des échanges communicationnels et sont susceptibles de contrer les tendances néoconservatrices de la société libérale en contribuant, par la même occasion, à la construction d'une société plus rationnelle. Dans cette perspective, les nouveaux mouvements sociaux représentent des forces progressistes qui peuvent faire échec à la rationalité technique et à l'irrationalité postmoderne (Habermas, 1986; 1988).

Pour Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, au contraire, et comme le rappelle Barbara Epstein (1991), si les nouveaux mouvements sociaux peuvent être considérés comme les instigateurs d'une démocratie radicale — en cela leur analyse rejoint en partie celles d'Offe —, c'est à la condition d'accepter la spécificité de ces nouveaux mouvements qui ne peut être établie qu'à partir d'une reconnaissance de leurs particularismes. Sous cet angle, l'interprétation de Laclau et Mouffe se confond avec une lecture postmoderne sévère des pratiques et des conflits sociaux qui met en cause les correspondances que l'on établissait dans le schéma marxiste entre les intérêts de classes et les pratiques politiques (Epstein, 1991).

Les divergences à l'intérieur de la théorie des nouveaux mouvements sociaux témoignent d'une difficulté majeure, celle de la présence de plusieurs visions du changement social. Celles-ci, en dépit de leur sensibilité à l'endroit des sujets de l'action et de leur ouverture sur les conditions concrètes de la vie quotidienne, ont le défaut d'idéaliser l'action collective, soit en faisant appel à une conception téléologique du changement, soit en accordant trop d'importance au discours des acteurs (Scott, 1990). Il en résulte une incapacité des macrothéories à éclairer les problèmes et les retombées pratiques de l'action collective.

Pour pallier à ces limites Alan Scott (1990) propose une perspective qui tente de concilier les apports de la théorie de la mobilisation des ressources avec ceux des macrothéories du changement social comme celles qui se greffent à la théorie des nouveaux mouvements sociaux. S'inscrivant d'emblée à l'intérieur d'une lecture politique de l'action collective, Alan Scott se refuse à considérer les mouvements sociaux sous l'angle d'un phénomène original et contemporain. Pour lui, les différences postulées entre le mouvement ouvrier et les nouveaux mouvements sociaux sont exagérées. Elles conduisent à passer sous silence les problèmes pratiques, organisationnels et institutionnels auxquels, dans les deux cas, ces mouvements sont confrontés. Ainsi, pour Alan Scott, la notion de mouvement social correspond davantage à une multitude de phénomènes et à des processus dynamiques auxquels participent plusieurs types d'organisation ayant atteint des degrés de complexité et d'institutionnalisation variables. C'est ainsi que les différences entre les « mouvements, les groupes de pression et les partis » (Scott, 1990, p. 132) tendent à s'estomper pour laisser la place à un processus de transformation permanent auquel participent diverses formes d'associations et d'organismes.

Dans la perspective d'Alan Scott, la dichotomie entre le social et le politique, qui servait en partie à fonder la spécificité des nouveaux mouvements sociaux, ne tient plus, dans la mesure où la tension existe à l'intérieur de tous les mouvements sociaux, quelle que soit la conjoncture historique à laquelle ils sont rattachés. Le principal objectif des mouvements sociaux et de leurs acteurs demeure celui de l'intégration sociale. Ce que réclament les protagonistes des mouvements, c'est toujours, en premier lieu, d'avoir accès à des ressources ou à des droits réservés à d'autres. Le processus social d'inclusion-exclusion devient essentiel parce qu'il déclenche l'action collective dont la finalité est avant tout celle de la reconnaissance sociale.

En vertu de cette approche, et contrairement à ce que suggèrent les macrothéories, l'étude des mouvements sociaux doit donc accorder une attention particulière à la dimension institutionnelle des relations avec les acteurs. Il existe un système complexe de relations entre le non-institutionnel et l'institutionnel que les acteurs modulent en fonction de leurs stratégies et de la conjoncture (Scott, 1990, p.116). De ce point de vue, l'intégration institutionnelle des mouvements sociaux, qui entraîne leur disparition, n'est pas un échec mais plutôt un gage de leur succès. En ce sens, l'intégration et le changement ne sont pas inconciliables, d'autant que l'intégration est souvent partielle et temporaire, et qu'elle a pour effet d'entraîner un renouvellement, voire un élargissement, des demandes et des revendications.

Cette lecture des mouvements sociaux s'inscrit à l'intérieur d'une vision pragmatique du changement social, où les mouvements sociaux sont considérés comme des acteurs importants mais circonstanciels, qui ne visent pas un changement de la société, mais s'inscrivent dans un processus d'adaptation et d'inclusion sociale. Les mouvements sociaux participent à la politisation de la société civile, en situant leur action dans les interstices de l'État et de la société civile. Leur pouvoir d'expression politique reste déterminant. Dans la mesure où ils jouent à la fois sur le tableau des institutions publiques, des formes institutionnalisées du politique sur les réseaux de la société civile, donnant aux acteurs la possibilité d'énoncer leurs valeurs et de mieux circonscrire leurs intérêts, les mouvements sociaux parviennent à remplir leur mission de médiateur.

Cette vision de l'action collective, moins idéologique que celle proposée par la théorie des nouveaux mouvements sociaux, permet de saisir les transformations de l'action collective survenues au cours des dernières années autour des enjeux urbains, alors que la vaste mobilisation des années 60 et 70 a cédé la place à des formes d'action et d'intervention plus pragmatiques. Dans le contexte montréalais, parce qu'il a obtenu davantage de l'État depuis quelques années, le milieu communautaire, qui a toujours été un élément important des structures organisationnelles pour l'action des mouvements urbains, a participé d'une manière de plus en plus directe à la gestion du social. Les organismes communautaires formaient jusqu'à tout récemment un réseau indispensable à la vitalité des mouvements sociaux et, en particulier, à celle des mouvements urbains. Leur plus grande intégration institutionnelle, depuis le milieu des années 80, correspond à un changement dans les modes d'intervention de l'État-providence et dans la conception des politiques publiques. Si les mouvements sociaux, dans la forme radicale que nous leur connaissions dans les années 70, se sont estompés, ils n'en continuent pas moins de jouer un rôle dynamique sur la scène locale, sous une forme qui s'apparente à l'auto-assistance ou à la solidarité communautaire telle qu'illustrée par l'action de corporations à but non lucratif qui cherchent à combler des demandes sociales de plus en plus diversifiées.

L'exemple montréalais n'est pas très différent de ce qui a été observé ailleurs, en particulier dans d'autres villes des États-Unis. Procédant à un bilan de l'évolution de l'action des mouvements urbains dans la ville de New York, Susan F. Fainstein et Norman Fainstein (1991) rappellent que les formes de l'action collective ont été marquées par des changements majeurs depuis le début des années 50. Les organismes communautaires continuent de jouer un rôle de premier plan tandis que les formes d'action militante des années 60 et 70 se sont estompées. Bien que « moins menaçante pour le pouvoir établi »

(Fainstein et Fainstein, 1991, p. 108), la présence d'organismes communautaires sur la scène locale n'est pas moins manifeste, quoique très variable selon les milieux urbains.

Le revirement ne produit pas les mêmes effets dans tous les milieux locaux. L'efficacité des revendications, des stratégies et des moyens d'action mis de l'avant par les acteurs communautaires dépend de leur capacité à s'inscrire à l'intérieur du système politique, d'y faire valoir leurs intérêts, d'y conclure des alliances favorables à leur vision de la ville et du social. L'importance politique de la scène locale ne doit pas être sous-estimée. Les changements qui s'y déroulent sont souvent liés, par ailleurs, à des transformations survenues à un autre échelon dans l'appareil d'État.

C'est ce que souligne Jennifer Wolch (1989). À partir d'une analyse du secteur bénévole à Los Angeles, elle montre que la situation des organismes s'est modifiée en raison de changements contextuels survenus aussi bien sur le plan local que sur celui des politiques nationales qui accordent plus d'importance aux organismes communautaires. Bien que le rapprochement entre l'État et le milieu communautaire puisse susciter des interprétations contradictoires, il reste que certains changements survenus tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'État méritent notre attention.

#### CRISE DE L'ÉTAT-PROVIDENCE ET REDÉPLOIEMENT INSTITUTIONNEL : LE RECOURS À LA DÉCENTRALISATION ET AU PARTENARIAT DANS LA GESTION DU SOCIAL

Si l'action communautaire des années 90 occupe le terrain accaparé auparavant par les mouvements sociaux, cela s'explique par des facteurs internes et externes à l'action collective et par les perspectives d'interprétation auxquelles nous faisons appel. L'action communautaire telle qu'elle s'exprime aujourd'hui par le biais de réseaux d'entraide et par les services offerts aux populations locales des quartiers urbains s'inscrit, du moins dans le contexte montréalais, dans le prolongement de l'action entreprise par des groupes similaires dans les années 60 et 70 et qui reflétait les visions sociales et patrimoniales mises de l'avant par les mouvements urbains de l'époque. Les organismes communautaires et leurs employés permanents ont toujours été très actifs dans la création de mouvements sociaux, que ce soit en offrant des ressources, des appuis politiques ou un appui organisationnel. Les acteurs ont ainsi participé à la mise sur pied de diverses coalitions à l'échelle locale, régionale ou nationale et se sont inscrits à l'intérieur d'un système de relations et d'échanges avec les institutions publiques qui leur donnaient les moyens de se faire entendre sur la scène politique.

La présence des acteurs communautaires dans les mouvements sociaux, en l'occurrence lorsqu'il s'agit de périodes historiques contiguës, peut expliquer que nous ayons parfois tendance à confondre l'action communautaire et les mouvements sociaux. La confusion semble favorisée par le fait que la plupart des revendications des mouvements sociaux dans les années 60 et 70 ont été intégrées aux politiques publiques, tout en favorisant, par la suite, une participation accrue des acteurs communautaires à la gestion du social. Si ce phénomène correspond à une certaine ouverture de la part de l'État à l'endroit du communautaire, il se veut aussi une réponse circonstancielle à la crise de l'État-providence.

Telle qu'elle s'est répercutée à la base de la pyramide sociale, la crise de l'État-providence a trouvé un écho au sommet, auprès de la classe politique qui a été forcée de repenser ses modèles de régulation. Ainsi, tous les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se sont engagés, au cours des années 80, à revoir leur cadre institutionnel de gestion des politiques publiques afin de mieux s'adapter aux demandes sociales et aux exigences de la compétition internationale. En ce qui concerne la gestion des services urbains, cette volonté s'est traduite par une perspective innovatrice en cinq points :

1) référence à une gestion faisant appel aux notions de généralisation et de normalisation qui prévalaient auparavant, afin de mieux prendre en compte la diversité des besoins sociaux;

2) recours à la décentralisation, tant à l'échelle des municipalités qu'à celle des quartiers;

3) mise à contribution des nouvelles technologies qui facilitent une gestion décentralisée;

4) adoption de mesures extra-fiscales plus nombreuses pour financer les coûts des services (frais d'utilisation et d'exploitation, revenus locatifs, etc.);

5) accent mis sur une gestion mixte des services urbains avec l'aide du secteur privé et du milieu communautaire appelés à prendre la relève des institutions publiques ou à jouer un rôle complémentaire auprès de celles-ci (OCDE, 1987).

À ces caractéristiques s'ajoute le fait que les États membres de l'OCDE ont eu tendance à diminuer les dépenses des paliers supérieurs de gouvernement et de compenser en confiant des responsabilités accrues aux instances décentralisées. Il en a résulté une mobilisation plus grande des ressources locales dans le financement des services urbains.

De l'extérieur, le pragmatisme mis de l'avant par le milieu communautaire et l'adoption de mesures de décentralisation ainsi que le recours au partenariat par l'État semblent converger. Pourtant, lorsque nous donnons la parole aux acteurs communautaires, nous constatons qu'ils expriment non seulement des insatisfactions et des frustrations par rapport aux politiques et aux programmes gouvernementaux, mais aussi des divergences fondamentales à l'égard des conceptions du social et du politique élaborées par la classe politique.

Par ailleurs, si l'action communautaire peut parfois se confondre avec les mouvements sociaux, ceux-ci, conformément à une certaine lecture théorique de l'action collective, se situent toujours à l'intérieur d'un espace politique qui instaure une rupture avec les formes institutionnelles du politique. Dès lors se pose la question de la résurgence des mouvements sociaux, en particulier des mouvements urbains, dans le contexte actuel.

Pour répondre à cette question il faut d'abord revenir aux formes d'intégration institutionnelle de l'action collective, en examinant de plus près le contenu du partenariat suggéré par la classe politique. Mais rappelons la nature des revendications des acteurs communautaires.

La principale exigence touche à l'accroissement des ressources afin d'améliorer les services offerts aux jeunes et aux populations locales. C'est d'abord pour obtenir les locaux, les équipements, le personnel pour répondre aux besoins du milieu que les organismes communautaires demandent des ressources supplémentaires. La très grande majorité d'entre eux vivent dans une situation précaire qui a plusieurs effets négatifs sur les services offerts et sur les activités courantes: réduction du nombre des activités ou des services, surcharge de travail, précarité de l'emploi pour le personnel embauché par l'entremise de programmes gouvernementaux temporaires de création d'emplois ou de formation professionnelle, impossibilité d'élaborer des stratégies de développement à moyen terme, étant donné l'absence de véritable politique de financement. Pour surmonter ces difficultés, les acteurs communautaires réclament la reconnaissance de leur pratique, de leur statut et de leur spécificité, mais avant tout l'obtention de ressources et de moyens concrets pour intervenir dans le milieu.

Traditionnellement, la vision communautaire du social se démarque de la vision étatique en faisant appel aux principes de décentralisation, de démocratie directe, de participation des usagers à l'orientation des problématiques d'action collective (Caroux et Caroux, 1980). En misant sur les microsolidarités, tant à l'intérieur du réseau communautaire qu'avec la population et les institutions locales, l'action communautaire, dans le contexte montréalais, s'inscrit dans cette tradition. De plus, elle préconise une prise en charge des équipements et des services publics qui renoue avec les principes de responsabilité et d'obligation caractéristiques de la gestion urbaine à l'époque où celle-ci échappait à l'emprise de la bureaucratie (Monkkonen, 1988).

Sur le plan politique, les acteurs communautaires conçoivent un système de représentation capable de tenir compte du pluralisme des intérêts sociaux. Très critiques à l'endroit du modèle étatique de gestion hiérarchisée et bureaucratique calqué sur le fonctionnement des partis politiques, ils réclament une gestion plus souple et plus soucieuse de la diversité des groupes qui composent la société civile. Sans aller jusqu'à proposer un modèle de remplacement du système politique, ils en suggèrent la transformation à partir des principes évoqués précédemment.

Sur plusieurs aspects, ces revendications rejoignent celles exprimées par les mouvements sociaux. Sur d'autres, cependant, il faut établir une différence entre le versant institutionnel de l'action communautaire et le versant politique tel que mis de l'avant par les mouvements sociaux qui se situent à mi-chemin de la rupture et de l'intégration institutionnelle. Il est important de distinguer l'institutionnalisation de certaines formes de revendications et le caractère radicalement critique de l'action collective menée par les mouvements sociaux.

Pour Alan Scott (1990), il existe un continuum entre les diverses formes d'action collective issues du principe d'intégration sociale; dès lors le processus d'institutionnalisation n'apparaît plus comme une menace pour les acteurs sociaux. Il favorise au contraire un redéploiement de l'action collective sur d'autres terrains. Dès lors le partenariat privé-public préconisé par la classe politique peut être l'occasion de redéfinir les rapports entre l'État et les acteurs sociaux.

Le recours à la décentralisation et au partenariat dans la gestion publique n'est pas un phénomène nouveau. Sans remonter trop loin dans l'histoire, on peut rappeler que, dans les grandes agglomérations nord-américaines, le partenariat a été utilisé par les milieux d'affaires et les administrations locales pour la restauration et la relance des centre-villes à la suite de la Deuxième Guerre mondiale (Squire, 1989). Le partenariat qui a ressurgi dans les villes américaines à partir des années 70 et 80 pour lutter contre la détérioration économique et le déclin des centres urbains, apparaît comme une reprise de formes antérieures de partenariat, en y intégrant des approches plus «complexes» (Levine, 1989).

En matière de gestion et de développement urbains ou de politiques sociales, le partenariat privé-public s'effectue souvent à trois ou à quatre, à savoir l'État, le secteur privé et le milieu syndical, et/ou le milieu communautaire. Son principe est un partage des risques et des bénéfices pour les acteurs qui s'y engagent. Dans les faits, les résultats ne vont pas toujours dans le sens des intentions initiales. Les acteurs ne disposent pas des mêmes ressources au départ et ne poursuivent pas toujours les mêmes buts. À en juger par les résultats passés, on peut douter des bénéfices que peuvent en attendre les citoyens (Stephenson, 1991).

En ce qui concerne les enjeux liés au redéveloppement urbain, cette approche n'est pas une panacée. Elle est une idéologie dont l'influence sur les pratiques dépend de la volonté de compromis des acteurs et des systèmes sociopolitiques en vue d'intégrer les intérêts de la communauté dans son ensemble. Son succès dépend donc des rapports de forces entre les acteurs sociaux et le style de direction politique dominant. À ce titre, le partenariat privé-public doit être davantage considéré comme le reflet d'une réalité politique qu'un outil ou une technique infaillible de négociations. Il permet de saisir la nature des compromis auxquels sont susceptibles d'en venir les principaux acteurs d'un milieu urbain donné (Stephenson, 1991).

Sur le plan des politiques sociales, l'exemple du partenariat privé-public en milieu urbain est instructif. On peut formuler les mêmes réserves qu'à l'égard des politiques urbaines. Dans la gestion de l'urbain ou du social, le recours à la décentralisation et au partenariat vise des objectifs similaires, à savoir la formulation de solutions aux problèmes économiques et sociaux auxquels l'État n'est plus en mesure de faire face.

En matière de politiques sociales et de services à la population, le déplacement des responsabilités du secteur public vers le secteur bénévole ou vers le milieu communautaire a des effets importants sur le plan sociopolitique et entraîne une redéfinition de

l'État-providence — son redéploiement institutionnel — et son remplacement par ce que Jennifer Wolch (1989) appelle l'« État fantôme » (*shadow state*). Dans le cadre de ce nouvel arrangement institutionnel, l'État soustrait aux contrôles démocratiques certains programmes sociaux, tout en gardant le pouvoir de les modifier. Cette forme d'État représente plusieurs avantages pour la classe politique. Elle lui permet de se mettre à l'abri de l'insatisfaction et de la contestation populaires à l'endroit des services publics, puisque les responsabilités deviennent partagées et plus diffuses. Elle accorde à ses représentants une nouvelle légitimité découlant du bien-fondé des réformes qui s'attaquent à l'inefficacité, à l'iniquité et aux coûts exorbitants associés au monopole d'État sur la fourniture de ces services.

Ce redéploiement institutionnel de l'État-providence observé dans tous les pays de l'OCDE ne peut s'effectuer sans la participation ni l'assentiment des citoyens. De diverses manières ceux-ci combattent, résistent, en retirent des avantages ou perdent des acquis lors des négociations plus ou moins formelles qui accompagnent les réformes entreprises par l'État.

Engagé dans ce genre de négociations, le milieu communautaire montréalais subit des pressions de la part des gestionnaires publics pour accepter de nouvelles responsabilités sociales. Si cette avenue assure aux organismes communautaires des ressources supplémentaires et leur permet d'améliorer leurs conditions de survie jusqu'à un certain point, elle fait peser des contraintes nouvelles quant à la définition de leurs mandats qui devront dorénavant se conformer aux priorités de l'État (Morin, 1992). De plus, elle accroît la compétition entre les groupes pour l'accès aux ressources publiques.

Face à cette situation, tiraillés entre leur engagement professionnel et communautaire et leur opposition au modèle étatique de gestion du social, les acteurs communautaires peuvent être tentés d'accorder leur appui à des mouvements sociaux en émergence, même si ceux-ci risquent de revêtir, dans les années à venir, la forme éclatée qui les caractérisait dans les années 80. Cette volonté correspond à la nécessité d'aller au-delà des perspectives de partenariat proposées par la classe politique et de revoir en profondeur les principes et les valeurs qui ont guidé jusqu'à maintenant les réformes de l'État-providence.

## CONCLUSION

Le milieu communautaire montréalais se trouve confronté à des questions fondamentales qui découlent des rapports entretenus avec l'État depuis les années 60. À cet égard, les enjeux ne sont pas différents de ceux observés dans d'autres pays. La professionnalisation et l'institutionnalisation du milieu communautaire, à partir de l'exemple des organismes offrant des services aux jeunes sur le territoire montréalais, posent des problèmes politiques en ce qui a trait à l'autonomie des groupes, à leur capacité d'obtenir les ressources nécessaires à leur fonctionnement, au partage des responsabilités avec les institutions publiques. Ultimement, le modèle étatique de gestion du social et les principes qui lui sont sous-jacents sont aussi en cause.

Pour l'instant, il n'y a pas de solution de remplacement à l'État-providence. Le partenariat proposé au milieu communautaire s'effectue sur une base sectorielle en fonction des priorités gouvernementales. La professionnalisation et l'institutionnalisation du milieu communautaire s'en trouvent accrues.

Il existe des limites « objectives » à l'intégration institutionnelle du communautaire à la gestion du social (Humble et Walker, 1990). Il n'est pas souhaitable que le milieu communautaire prenne en charge toutes les fonctions assumées au cours des trente dernières années par l'État-providence. Les tendances observées soulèvent des questions cruciales. Si la légitimité de l'État n'est pas remise en cause, son mode de gestion, sa représentation du social et du politique le sont. Les revendications des acteurs communautaires, en dépit de leur nouveau pragmatisme, pourraient renouer avec les demandes radicales de démocratisation de l'État et de la scène politique locale exprimées dans le

passé par les mouvements sociaux et qui demeurent toujours à l'ordre du jour. La capacité d'innovation des organismes communautaires et des mouvements sociaux est donc susceptible de converger sur ce terrain dans les années à venir. Derrière le voile de l'«État fantôme», le modèle partenarial préconisé par l'État demeure encore trop loin des principes de gestion décentralisée et participative que tentent de promouvoir les acteurs communautaires.

Pierre HAMEL  
 Institut d'urbanisme  
 Université de Montréal  
 C.P. 6128, Succ. «A»  
 Montréal (Québec)  
 Canada H3C 3J7

#### RÉSUMÉ

L'article aborde la question du modèle de gestion du social tel que remis en cause par la crise de l'État-providence. À la lumière de l'expérience montréalaise et en étudiant plus particulièrement les organismes communautaires qui offrent des services aux jeunes, l'auteur examine comment le milieu communautaire, qui semble avoir acquis un nouveau pragmatisme, s'engage sur la voie du partenariat. Faisant appel à la sociologie des mouvements sociaux et à une problématique institutionnelle, il esquisse une perspective qui met en lumière les principales contradictions que doivent affronter de part et d'autre les acteurs communautaires et la classe politique.

#### SUMMARY

This paper addresses the question of the model of social management as it has been challenged by the crisis of the Welfare State. On the basis of cases from Montreal and, more specifically, of community organizations offering services to youth, the author examines how the community context, which seems to have developed a new pragmatism, has become implicated in the path toward partnership. Within the context of the sociology of social movements and the institutional point of view, he outlines a perspective which illustrates the main contradictions which both the community actors and the political class must face.

#### RESUMEN

Este artículo aborda el tema del modelo de gestión de lo social tal como ha sido cuestionado por la crisis del Estado providencia. Utilizando el caso montrealés y particularmente el de los organismos comunitarios que ofrecen servicios a los jóvenes, el autor examina cómo el medio comunitario, que parece haber desarrollado un nuevo pragmatismo, se interna sobre la vía del compromiso mutuo. Recurriendo a la sociología de los movimientos sociales y a una problemática institucional, él esboza una perspectiva que evidencia las principales contradicciones que deben afrontar por una parte los actores comunitarios y por otra parte la clase política.

#### BIBLIOGRAPHIE

- AUBERTEL, Philippe et Claire GILLIO (1989), *Les collectivités locales et les services publics urbains*, Paris, Secrétariat permanent du Plan urbain, Ministère de l'équipement et du logement.
- BERGOUNIOUX, Alain et Bernard MANIN (1979), *La sociale-démocratie ou le compromis*, Paris, Presses Universitaires de France.
- CAROUX, Françoise et Jacques CAROUX (1980), «Le mouvement associatif, critique du système des partis», *Politique aujourd'hui*, mai-juin, pp. 73-82.
- CHAMBAT, Pierre (1988), «Service public et néolibéralisme: Le service public en question ou les services publics soumis à la gestion», Séminaire «Néolibéralisme et politiques publiques», Institut d'études politiques de Grenoble.
- CLOUTIER, Céline et Pierre HAMEL (1991), «Les services urbains: le défi du partenariat pour le milieu communautaire», *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 35, n° 95, septembre, pp. 257-284.
- COHEN, Jean L. (1985), «Strategy of Identity: New Theoretical Paradigms and Contemporary Social Movements», *Social Research*, vol. 52, n° 4, pp. 663-716.
- DUBET, François (1987), *La galère: jeunes en survie*, Paris, Fayard.
- EPSTEIN, Barbara (1991), *Political Protest and Cultural Revolution, Nonviolent Direct Action in the 1970s and the 1980s*, Berkeley, University of California Press.

- EVERS, Adalbert (1990), «Shifts in the Welfare Mix — Introducing a New Approach for the Study of Transformations in Welfare and Social Policy», in EVERS, A. and H. WINTERSBERGER (eds.), *Shifts in the Welfare Mix, Their Impact on Work, Social Services and Welfare Policies*, Campus Verlag, Westview Press, pp. 7-30.
- EYERMAN, Ron and Andrew JAMISON (1991), *Social Movements, a Cognitive Approach*, Oxford, Policy Press.
- FAINSTEIN, Susan S. and Norman FAINSTEIN (1991), «The Effectiveness of Community Politics: New York City», in SMITH, M.P. (ed.), *Breaking Chains, Social Movements and Collective Action, Comparative Urban and Community Research*, vol. 3, New Brunswick, New Jersey, Transaction Publishers, pp. 108-132.
- HABERMAS, Jürgen (1986), *Habermas, Autonomy and Solidarity, Interviews with Jürgen Habermas*, DEWS, P. (ed.), London, Verso.
- HABERMAS, Jürgen (1988), «Être résolument moderne», *Autrement*, novembre, pp. 23-30.
- HAMEL, Pierre (1991), *Action collective et démocratie locale (Les mouvements urbains montréalais)*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- HUMBLE, Stephen and Alan WALKER (1990), «Constructing a New Welfare Mix in the United Kingdom: The Role of the Voluntary Sector», in EVERS, A. and H. WINTERSBERGER (eds.), *Shifts in the Welfare Mix, Their Impact on Work, Social Services and Welfare Policies*, Campus Verlag, Westview Press, pp. 237-269.
- JOBERT, Bruno (1981), *Le social en plan*, Paris, Éditions ouvrières.
- JOBERT, Bruno (1988), «Action publique et solidarité civile: le cas du maintien des personnes âgées à domicile», *Revue internationale d'action communautaire*, n° 19, pp. 89-95.
- KATZ, Steven et Margit MAYER (1983), «Donnez-nous un toit: Luttes d'auto-assistance domiciliaire au sein et contre l'État à New York et à Berlin-Ouest», *Sociologie et sociétés*, vol. XV, n° 1, avril, pp. 93-119.
- KLANDERMANS, Bert, Hanspeter KRIESI and Sidney TARROW (eds.) (1988), *International Social Movement Research*, vol. 1, «From Structure to Action: Comparing Social Movement Research Across Cultures», Greenwich, Conn. and London, Jai Press Inc.
- LEVASSEUR, Roger (1987), «Le développement associatif et les couches intellectuelles», in BÉLANGER, P., B. LÉVESQUE, R. MATHIEU et F. MIDY, *Animation et culture en mouvement, fin ou début d'une époque ?*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, pp. 267-279.
- LEVINE, Marc V. (1989), «The Politics of Partnership: Urban Development Since 1945», in SQUIRE, G. D. (ed.), *Unequal Partnership: The Political Economy of Urban Redevelopment in Postwar America*, New Brunswick, New Jersey, Rutgers University Press.
- MAHEU, Louis (1983), «Les mouvements de base et la lutte contre l'appropriation étatique du tissu social», *Sociologie et sociétés*, vol. XV, n° 1, avril, pp. 77-92.
- MAHEU, Louis (1991), «Les nouveaux mouvements sociaux entre les voies de l'identité et les enjeux du politique», in L. MAHEU et A. SALES (sous la direction de), *La recomposition du politique*, Montréal, Paris, Les Presses de l'Université de Montréal, L'Harmattan, pp. 163-192.
- MAYER, Margit (1990), *Theoretical Assumptions in America Social Movement Research and their Implications*, communication présentée à une table ronde intitulée «Social Movement Theory» lors d'une séance d'études sur les mouvements sociaux et le comportement collectif, Congrès international AIS, Madrid, juillet.
- MEHL, Dominique (1980), «Les voies de la contestation urbaine», *Annales de la recherche urbaine*, vol. 6, pp. 26-62.
- MELUCCI, Alberto (1989), *Nomads of the Present, Social Movements and Individual Needs in Contemporary Society*, London, Hutchison Radius.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1992), *La politique de la Santé et du Bien-Être*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- MONKKONEN, Eric H. (1988), *America Becomes Urban, the Development of U.S. Cities and Towns, 1780-1980*, Berkeley, University of California Press.
- MORIN, Paul (1992), «La politique québécoise de santé mentale: espoir ou faux départ?», *Santé mentale au Canada*, vol. 40, n° 1, mars, pp. 22-27.
- OCDE (1987), *Gestion et financement des services urbains*, Paris, OCDE.
- OFFE, Claus (1985), «New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics», *Social Research*, vol. 52, n° 4, hiver, pp. 817-868.
- ROCHON, Jean (1988), *Rapport de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux*, Québec, Les publications du Québec.
- SCOTT, Alan (1990), *Ideology and the New Social Movements*, London, Unwin Hyman.
- SQUIRE, Gregory D. (1989), «Public-Private Partnership: Who Gets What and Why», in SQUIRE, G.D. (ed.), *Unequal Partnership: The Political Economy of Urban Redevelopment in Postwar America*, New Brunswick, New Jersey, Rutgers University Press, pp. 1-11.
- STEPHENSON, Max O. (1991), «Whither the Public-Private Partnership a Critical Overview», *Urban Affairs Quarterly*, vol. 27, n° 1, pp. 109-127.
- TOURAINÉ, Alain (1978), *La voix et le regard*, Paris, Seuil.
- TOURAINÉ, Alain (1984), *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard.



- TREMBLAY, Jacques (1987), *État de la situation concernant les organismes subventionnés en 1986-1987 en particulier dans les secteurs des services à la communauté et du maintien à domicile*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- WOLCH, Jennifer R. (1989), « The Shadow State: Transformations in the Voluntary Sector », in WOLCH, J. and M. DEAR (eds.), *The Power of Geography (How Territory Shapes Social Life)*, Boston, Unwin Hyman, pp. 197-221.